

BILAN À MI-PAROURS DU 11^{ÈME} PROGRAMME D'INTERVENTION, ORIENTATIONS 2022-2024

© Ph. Frutier - La Baie de Somme vue du ciel

AVEC VOUS, PARTOUT OÙ L'EAU SERT LA VIE

11^e PROGRAMME
D'INTERVENTION
2019-2024

Page 4

Retour sur le 11^{ème} programme
et ses orientations initiales

Page 10

Révision du 11^{ème} programme,
quelles évolutions,
quels impacts ?

Page 14

Que retenir de ce nouveau
plan jusqu'en 2024 ?



Thierry VATIN
Directeur Général
de l'Agence de l'Eau
Artois-Picardie

L'agence de l'eau, toujours aux côtés des territoires pour une eau « vivante »

3 ans après l'adoption du 11^{ème} programme initial, et à l'issue de 9 mois de travaux préparatoires, le Comité de bassin et le Conseil d'administration de l'agence de l'eau ont adopté la révision de ce plan d'action de 6 ans.

En janvier dernier, sous la forme de 3 webinaires territoriaux, nous avons présenté aux acteurs de notre bassin, un programme d'intervention adapté au projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022-2027 (SDAGE), et au programme de mesures associé.

En mode révisé, notre 11^{ème} programme d'intervention, c'est toujours 1,198 milliard d'euros mobilisés, avec un triple objectif :

réussir l'adaptation au changement climatique, préserver la biodiversité de notre territoire et atteindre le bon état biologique. Notre programme prévoit notamment :

- d'abonder et de prioriser les aides aux objectifs d'atteinte du bon état des eaux pour 2027 ;
- de renforcer nos aides attribuées aux activités économiques et aux milieux naturels, en donnant pour ces derniers la priorité aux travaux de restauration ;
- de moduler nos aides relatives à la protection de la ressource en eau, en donnant la priorité aux actions préventives de reconquête de la ressource dans les aires d'alimentation des captages prioritaires, en mettant

en place des Contrats d'Actions pour la Ressource en Eau (CARE) :

- de financer des études et expérimentations visant l'adaptation au changement climatique dans le secteur agricole ;
- de renforcer le dispositif d'évaluation de résultats des actions d'animation bénéficiant déjà de notre soutien financier.

Je vous propose de découvrir ce premier bilan de notre programme d'intervention mais aussi ses évolutions dans le cadre de sa révision en 2021.

C'est ensemble que nous pourrons agir pour la préservation de notre ressource en eau alors continuons à nous engager et à agir pour l'eau !



© Ph. Frutier - La Canche avec la Baie

Sommaire

Retour sur le 11^{ème} programme et ses orientations initiales

- Simplification, priorisation, transversalité : les 3 mots d'ordre du 11^{ème} programme 4
- Un financement par tous 5
- ...et pour l'ensemble des territoires 6
- Un contexte sanitaire particulier 7
- Exemples de réalisations majeures entre 2019 & 2021 8

La révision du 11^{ème} programme, quelles évolutions, quels impacts ?

- Un projet de SDAGE ambitieux 10
- Les principaux enjeux 2022-2027 11
- Le point de vue du Président du Comité de bassin 11
- Enseignements des politiques existantes, constats et évolutions 12
- Nouvelles priorités et nouveau scénario financier 12
- Un cadrage national 13
- Le point de vue du Président du Conseil d'administration 13

Que retenir de ce nouveau programme jusqu'en 2024 ?

- La révision du 11^{ème} programme et ses chiffres clés 14
- Les 5 points de la révision 16



© AEAP - Noie Bruay-La-Buyssière (62)



© Ph. Frutier - Inondations à Nordausques (62)



© Ph. Frutier - Zone humide de Tirancourt (80)

RETOUR SUR LE 11^{ÈME} PROGRAMME ET SES ORIENTATIONS INITIALES



LA GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT, UNE NÉCESSITÉ AUSSI BIEN À LA VILLE QU'À LA CAMPAGNE

Imperméabilisation croissante des surfaces urbanisées, aménagement du territoire et pratiques agricoles contribuent respectivement par temps de pluie à un accroissement des volumes d'eaux pluviales à gérer en ville et un phénomène de ruissellements, susceptibles de générer des phénomènes d'érosion des sols agricoles, voire d'inondations par coulées de boues.

La maîtrise de ces eaux pluviales constitue un enjeu majeur pour l'avenir.

En regroupant les problématiques de l'urbain et du rural dans une seule délibération, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a proposé une approche globale et pluri-annuelle à l'échelle d'un territoire. Elle incite les acteurs à réaliser une programmation des aménagements de gestion des eaux pluviales sous la forme d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP). Celui-ci devra s'appuyer sur une stratégie, définie à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente, en lien avec l'aménagement du territoire et l'urbanisme ainsi qu'avec les Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) existants.

Simplification, priorisation, transversalité : les 3 mots d'ordre du 11^{ème} programme

Adopté le 5 octobre 2018, le 11^{ème} programme d'intervention (2019 à 2024) mobilise 1,198 milliard d'euros avec, cette fois, une volonté de simplifier, prioriser et intégrer la transversalité des sujets.

Simplifier en :

- harmonisant les taux et les modalités d'aide ainsi que l'introduction de nouveaux forfaits ;
- dématérialisant les demandes de participations financières ;
- augmentant le plancher de dépenses finançables ; 10 000 € contre 2 000 € précédemment ;
- supprimant une partie des avances remboursables ;
- regroupant dans une seule délibération l'urbain et le rural pour la gestion des eaux pluviales ainsi que l'alimentation en eau potable et la protection pour la partie ressource en eau.

Prioriser de manière :

- générique : priorité donnée aux approches globales à l'échelle des bassins versants par exemple ;
- géographique : le zonage « matières en suspension » pour la politique de lutte contre l'érosion des sols agricoles par exemple ;
- ou thématique.

Travailler en transversalité sur des sujets d'actualité comme :

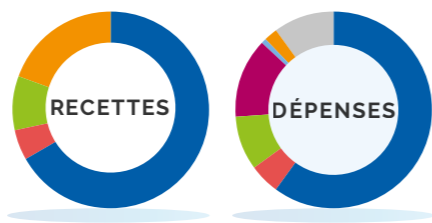
- l'adaptation au changement climatique et la biodiversité avec le financement d'études ou de travaux sur ces thématiques ;
- les milieux naturels hors zones humides et le volet littoral avec un élargissement de sa politique d'intervention sur ces types de territoire.

RÉPARTITION DES RECETTES/DÉPENSES du 11^{ème} programme

Redevances

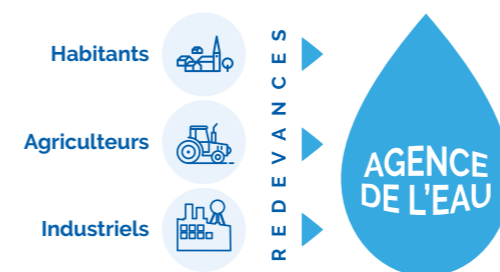
- Collectivités 65 %
- Industriels 5 %
- Agriculteurs 9 %

Autres (dont les remboursements d'avance) 21 %



59 % ● Collectivités et habitants
 7 % ● Industriels
 7 % ● Agriculteurs
 14 % ● Établissements publics partenaires de la protection de la biodiversité
 1 % ● Action internationale
 2 % ● Autres (études, communication, éducation à l'environnement)
 10 % ● Dépenses courantes

Un financement par tous...



- ▶ **Dépolluer**
- ▶ **Améliorer la connaissance des milieux et des usages**
- ▶ **Préserver les milieux aquatiques**
- ▶ **Satisfaire les besoins en eau**



Le programme d'intervention est financé majoritairement par les redevances perçues auprès des usagers de l'eau : particuliers, collectivités, industriels, agriculteurs.

Les redevances sont ensuite redistribuées sous forme d'aides financières, subventions ou avances remboursables (équivalent à des prêts à taux zéro) pour la lutte contre

la pollution de l'eau, la gestion et la préservation des milieux aquatiques, la protection de la ressource eau potable...

Le plafond de recettes et de dépenses

Le plafond de recettes consiste en l'écrêtement par l'État des recettes des agences de l'eau au-delà du

montant maximum de prélèvement des redevances. Ce seuil est fixé annuellement et est pour 2022 identique à 2021 soit 2192 millions d'euros pour les 6 agences de l'eau, soit 138,74 millions d'euros pour Artois-Picardie. Le plafond de dépenses impose un maximum de dépenses par an. Ainsi, toute action abandonnée ne peut être recyclée.

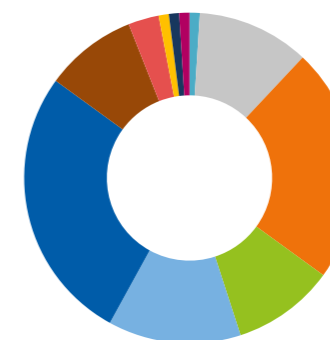
Une augmentation des aides au grand cycle

L'un des points marquants lorsqu'on évoque le passage du 10^{ème} au 11^{ème} programme d'intervention est un rééquilibrage des aides du petit cycle au profit des aides aux mesures territoriales de gestion de l'eau (ou « grand cycle de l'eau »).

Un léger rééquilibrage du petit cycle vers le grand cycle	10 ^{ème} programme d'intervention 2013-2018	11 ^{ème} programme d'intervention 2019-2024	Tendance d'évolution
Dépenses propres (hors charges financières)	8 %	8 %	→
Connaissance et gouvernance : connaissance, information et sensibilisation, gouvernance locale de l'eau, solidarité internationale	4 %	5 %	→ +1 %
Mesures générales de gestion de l'eau (traitement des eaux usées, réseaux d'assainissement, économies d'eau) Et Primes de performance épuratoire « Petit cycle de l'eau »	48 %	43 %	↓ -5 %
Mesures territoriales de gestion de l'eau (gestion des eaux pluviales, protection de l'eau, milieux naturels, nouvelles pratiques agricoles) « Grand cycle de l'eau »	27 %	31 %	↑ +4 %
Autres dépenses	13 %	13 %	→

DESTINATION DES AIDES PAR POLITIQUE D'INTERVENTION au 11^{ème} programme d'intervention

Traitement des eaux usées 27 %
 Réseaux d'assainissement 23 %
 Milieux naturels 10 %
 Economie d'eau 13 %
 Gestion des eaux pluviales 11 %
 Nouvelles pratiques agricoles 9 %



9 % ● Protection de l'eau (études et animation)
 1 % ● Connaissance
 3 % ● Information et sensibilisation
 1 % ● Gouvernance de l'eau
 1 % ● Solidarité internationale

RETOUR SUR LE 11^{ÈME} PROGRAMME ET SES ORIENTATIONS INITIALES

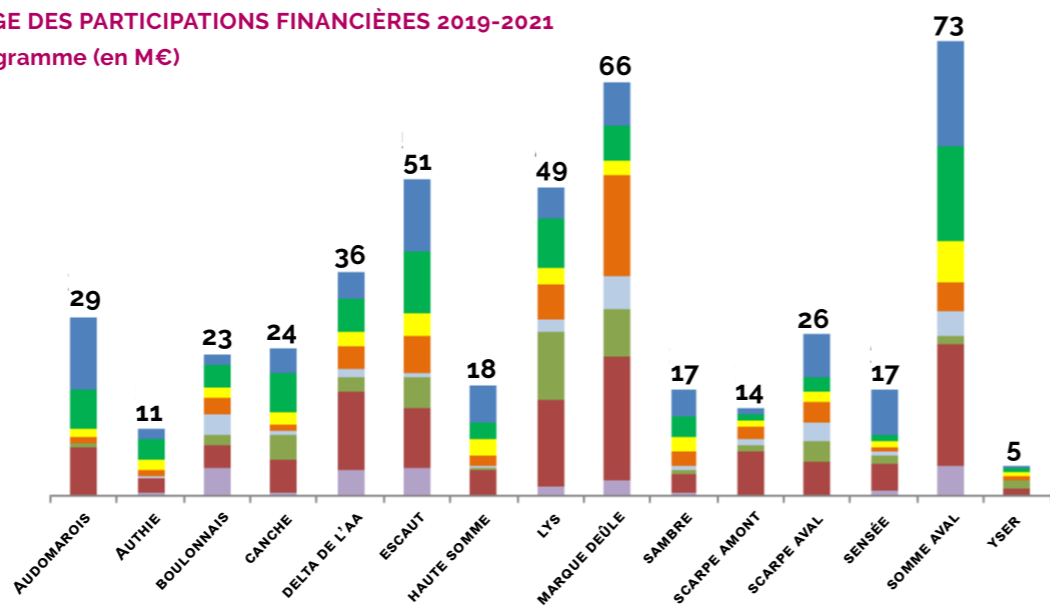
...et pour l'ensemble des territoires



15 territoires de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) composent le bassin Artois-Picardie. Ce graphique indique les montants réels de participations financières de 2019 à 2021 par territoire, en précisant les poids respectifs des principaux types d'intervention (assainissement et réseaux, eau potable, gestion des eaux pluviales, industries, milieux naturels, agriculture).

RÉPARTITION PAR SAGE DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES 2019-2021 des principales lignes de programme (en M€)

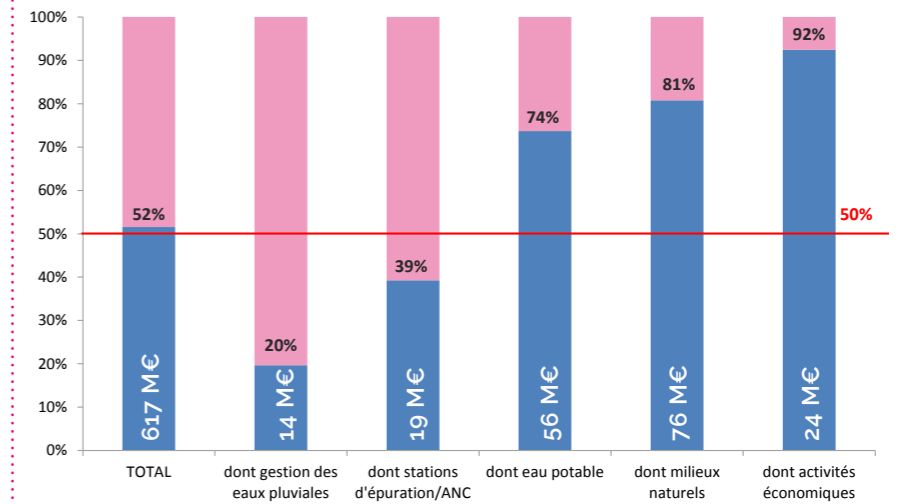
- 11- Assainissement
- 12- Réseaux
- 13- Industries
- 16- Eaux Pluviales
- 17- Primes STEP
- 18- Agriculture
- 24- Milieux naturels
- 25- Eau Potable



A mi-parcours, environ 52% des dépenses prévues pour le 11^{ème} programme d'intervention ont été engagées. Néanmoins, dans le détail, on peut remarquer des écarts importants autour de cette moyenne :

- Les secteurs eau potable, activités économiques et milieux naturels ont vu leur taux d'avancement dépasser largement les 50%. Cela s'explique à la fois par les travaux menés en matière d'eau potable, accélérés dans le cadre des plans de relance et de reprise de l'agence, mais aussi par les priorisations des politiques d'intervention en matière restauration et gestion des milieux naturels : lutte contre les inondations, contre l'érosion, la continuité écologique et autres opérations sur les cours d'eau, les milieux humides et le littoral.

POURCENTAGE D'AVANCEMENT du 11^{ème} programme (réel 2019-2021) / prévisionnel 2019-2024

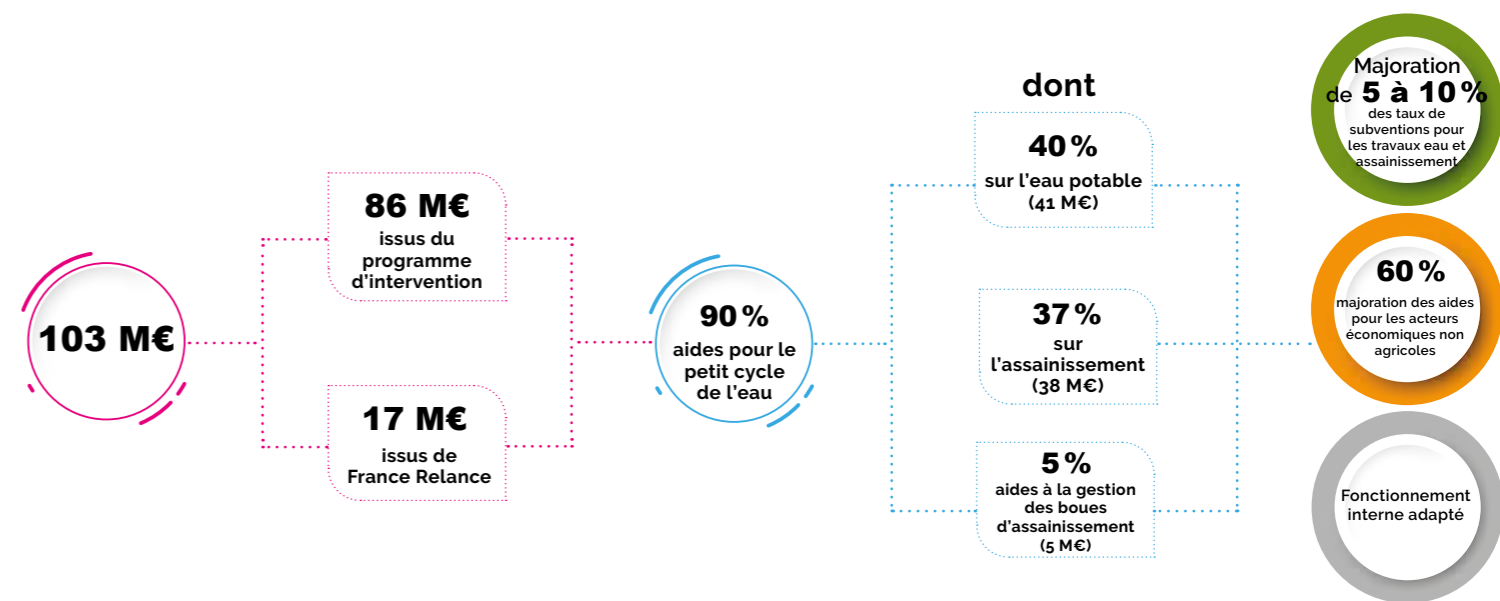


- A contrario, la ligne « eaux pluviales » dont le taux d'avancement faible, à hauteur de 20%, s'explique par la période d'élaboration des plans d'action « temps de pluie », nécessaires pour estimer les actions à entreprendre, et qui seront soutenus financièrement par l'agence dans la 2^{ème} moitié du 11^{ème} programme.



Un contexte sanitaire particulier : plus de 100 M€ mobilisés en 2020 et 2021 pour favoriser la relance d'activité dans le domaine de l'eau

En juin puis en novembre 2020, l'agence de l'eau a fait voter des budgets spécifiques pour relancer l'activité dans le domaine de l'eau. L'objectif était double : soutenir l'économie locale du bassin tout en améliorant la qualité des eaux.



Boulogne-sur-Mer mise tout pour sa plage et passe au vert



Depuis de nombreuses années, Boulogne-sur-Mer se voyait reléguée au rang des sites interdits à la baignade : la faute à une mauvaise qualité de ses eaux de baignade due à une mauvaise gestion des eaux usées de temps de pluie et une insuffisance des capacités du système d'assainissement.

En 2018, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais engage la construction d'un bassin de pollution de 12600 m³ : objectif, stocker l'eau de pluie lors des fortes précipitations et éviter le débordement des réseaux, qui inondent le centre-ville et se déversent dans la mer.

Mis en service dès le début de l'été 2019, cet ouvrage a montré une efficacité immédiate : à l'issue de la saison balnéaire 2019, la plage de Boulogne-sur-Mer a été classée en bonne qualité et a pu rouvrir à la baignade.

L'investissement s'est élevé à 11,3 M€ HT avec une participation financière de l'agence de l'eau à hauteur de 7,5 M€.

Un nouvel ouvrage d'épuration des eaux usées à Samer



Pour pallier le remplacement de l'ancienne station, qui n'était plus conforme, la commune de Samer a sollicité l'Agence pour la construction d'un nouvel ouvrage d'épuration de 11800 équivalent habitants.

Le bassin d'aération et le clarificateur de l'ancienne station d'épuration seront reconvertis en ouvrage de stockage des eaux usées de temps de pluie. La toiture du bâtiment de stockage des boues sera par ailleurs couverte de panneaux photovoltaïques.

Au total, pour ce projet estimé à 4,578 M€, l'agence versera une aide de 3,23 M€ incluant une majoration exceptionnelle (qui sera versée avec la double condition d'un démarrage des travaux 6 mois au plus tard après l'engagement de l'agence et un achèvement des travaux au plus tard dans les 18 mois).

Quand l'agglomération de Valenciennes mène une lutte contre l'érosion

Après plusieurs années de programme de lutte contre l'érosion des sols agricoles et accompagnée par l'Agence, Valenciennes Métropole a aménagé 14286 mètres linéaires d'ouvrages dits d'hydraulique douce ainsi que des ouvrages d'hydraulique structurant.

Ainsi, pour poursuivre ce déploiement, en 2019, **l'agence de l'eau a accompagné l'agglomération financièrement à hauteur de 0,204 M€** pour :

- le financement d'un poste d'animateur territorial pour le pilotage et le suivi (études, travaux et plans de gestion),
- l'entretien de 14286 mètres linéaires des haies et fascines existantes,
- et l'aménagement d'ouvrages complémentaires d'hydraulique sur le bassin versant de la Rie.



Lancement de 3 études sur la restauration des Zones humides littorales

Pour restaurer les milieux naturels sur 3 sites dont il assure la gestion, le syndicat mixte Eden 62 doit mener les études pré-opérationnelles : il s'agit des sites du Platier d'Oye (Oye Plage), le Marais de Condette et le Marais de Guînes.

Il s'agira de désenvaser les plans d'eau sur le Marais de Guînes, de creuser de nouveaux plans d'eau et de rétrécir un îlot sur la Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye. Des travaux de restauration de la continuité hydraulique entre le lac des miroirs et la queue de l'étang ainsi que la restauration des douves extérieures du château d'Hardelot devraient également être effectués sur le Marais de Condette.

L'agence a répondu favorablement à la sollicitation d'aide d'EDEN 62 en accordant une subvention de 68808 € pour la réalisation de ces études.



Financer la création d'une filière sucre « équitable et bio »



L'agriculture biologique est le mode de production agricole qui présente le plus de garanties pour la protection de la ressource en eau. Or, son développement est freiné par l'absence de filières permettant aux agriculteurs d'écouler leur production. Et c'est particulièrement vrai dans le cas de la betterave à sucre.

Pour y contribuer, **l'agence a décidé de subventionner à hauteur de 0,69 M€, une étude** visant à :

- assurer le suivi d'un ou 2 agriculteurs dans une expérimentation de conversion au bio,
- mettre au point un modèle économique et logistique fiable, et rechercher les process les plus performants et analyser la performance commerciale,
- coordonner les différents acteurs, mettre en place d'une gouvernance partagée et créer une association destinée à évoluer en coopérative.

La pisciculture investit pour l'avenir de l'eau



Située à Loos-en-Gohelle (62), l'entreprise Truite Service a souhaité en 2021 mettre son site de production en conformité. 1,776 M€ d'investissements sont envisagés pour :

- collecter et infiltrer les eaux pluviales issues du site,
- mettre en œuvre une filière de prétraitement des eaux usées ;
- mettre en place des procédés de traitement pour réduire les quantités d'eau nécessaires à l'alimentation de bassins piscicoles.
- installer des vannes coupe-rejets pour protéger les dispositifs d'infiltration et confiner une éventuelle pollution accidentelle.

Une fois réalisés, ces aménagements permettront notamment d'économiser 156000 m³ d'eau de nappe. **L'agence a décidé de soutenir le projet à hauteur de 0,763 M€.**

RÉVISION DU 11^{ÈME} PROGRAMME QUELLES ÉVOLUTIONS, QUELS IMPACTS ?

12 octobre 2021 : au terme de 9 mois de travaux, le Conseil d'administration et le Comité de bassin approuvent la révision du 11^{ème} programme. Mais pourquoi une révision à mi-parcours ?

Elle a permis à la fois de dresser un premier bilan de la programmation 2019-2021, de constater les dynamiques de projets dans les territoires tout comme les difficultés rencontrées et d'ajuster les interventions en tenant compte de l'évolution des enjeux.

Celle-ci a également tenu compte :

- des orientations ministérielles spécifiques aux révisions de programme ;
- du projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022-2027 (SDAGE) et du Programme de Mesures (PDM) associé, dont les approbations sont prévues en mars 2022 ;
- de la situation financière de l'agence, impactée par le plan de reprise de 2020 et le plan de relance de 2021 ;
- des inflexions à apporter aux politiques d'intervention, constat fait de leur mise en œuvre.



Un projet de SDAGE ambitieux

Dans le projet de SDAGE 2022-2027, **l'objectif fixé est d'atteindre 50 % de masses d'eau de surface en bon état écologique en 2027** : c'est-à-dire acquérir une ressource en eau de qualité et en quantité suffisante pour tous les usages, sans produits toxiques et qui permet une vie animale et végétale riche, tant aquatique que terrestre. Aujourd'hui, 22 % sont en bon état écologique. Il faut donc tripler le rythme actuel d'amélioration, ce qui implique d'orienter prioritairement le programme d'intervention de l'agence sur cet objectif.



Pour rappel, l'état des lieux de 2019 a permis d'identifier les principaux paramètres amenant à déclasser l'état des 66 masses d'eau « cours d'eau » du Bassin Artois-Picardie.

Cette analyse a conclu que pour 40 % des masses d'eau qui doivent

atteindre le bon état en 2027, le paramètre « biologie » fait partie des éléments déterminants responsables du « déclassement » : dans ces zones identifiées, **réaliser des opérations sur les milieux naturels est donc déterminant pour atteindre le bon état en 2027.**

En septembre 2020, lors d'une tournée dans les 15 territoires de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), chacun s'est vu expliquer les enjeux de son secteur pour l'avenir de l'eau.

Le projet de SDAGE qui a été soumis à la consultation du public et des institutions en 2021 rappelait 5 enjeux majeurs :

- préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques et des zones humides (renaturation des cours d'eau, bon fonctionnement des milieux humides) ;
- garantir l'approvisionnement en eau potable ;
- réduire les inondations (gestion intégrée du pluvial, prévention de l'érosion) ;
- protéger le milieu marin ;
- mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes.

Les principaux enjeux 2022-2027

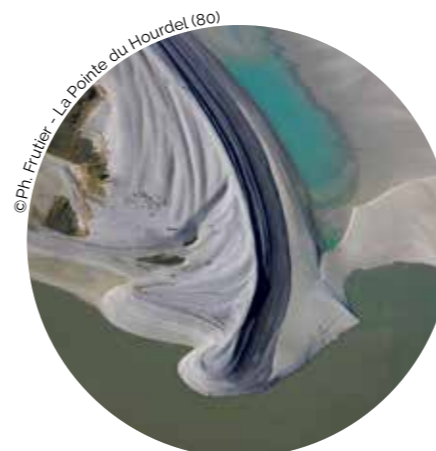
- accélérer par 3 le rythme de gain de masses d'eau en bon état écologique (passer de 22 à 50 % à horizon 2027) ;
- réguler les besoins en fonction de la ressource à l'échelle du bassin ;
- développer les interventions sur le grand cycle de l'eau ;
- protéger la ressource en eau (développer des actions préventives efficaces dans les territoires de captages) ;
- concentrer le programme d'intervention sur ces objectifs ;
- décliner ces objectifs et cette gouvernance dans les 15 sous-bassins couverts par des SAGE ;
- changer la culture des instances de l'agence
 - la gestion patrimoniale est de la compétence des collectivités ;
 - l'évaluation des politiques d'intervention de l'agence est à approfondir ;
- l'agence de l'eau ne peut pas porter seule tous les financements requis pour atteindre les objectifs ;
- élargir le cercle des acteurs mobilisés (grand public ; jeunes ; cercles professionnels) ;
- développer une culture de vision et d'action sur le long terme (éducation à l'environnement, académie de l'eau) ;
- développer une culture « sobriété / solidarité / innovation ».



Point de vue de André FLAJOLET, Président du Comité de bassin

- Selon vous, en quoi cette nouvelle version du programme d'intervention répond-elle aux enjeux du bassin tels qu'ils figurent dans le SDAGE 2022-2027 (objectif à 50 % des masses d'eau) ?

L'écriture du futur Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux qui sera soumis au vote du Comité de bassin le 15 mars 2022 s'inscrit dans un triple contexte : le rappel impératif des exigences européennes quant à la qualité des masses d'eau, le constat d'une urgence à agir pour protéger notre patrimoine « eau et milieux », et l'obligation d'intégrer les conséquences du dérèglement climatique. En clair notre lettre de mission consiste à dire que nous



devons être au rendez-vous de la quantité, de la qualité et du bon état écologique des milieux récepteurs.

Ces données géopolitiques s'inscrivent dans un contexte financier contraint car le Ministère des Finances impose un plafond mordant qui limite fortement nos moyens humains et moyens d'investissement alors même que nos missions n'ont jamais été aussi stratégiques et les demandes des collectivités, industries et agricultures aussi importantes.

Les défis pour réussir la reconquête environnementale nécessaire, pour assurer en tous lieux une eau potable et un traitement des eaux usées, pour protéger les aires de captage prioritaires, accélérer la réutilisation des eaux usées, réduire le risque d'érosion incontrôlée du trait de côte, assurer une artificialisation zéro, adapter et moderniser des espaces agricoles d'irrigation et renaturer la ville n'ont jamais été aussi urgents et impératifs.

Ceci suppose une réelle volonté politique, une prise de conscience collective, des efforts communs pour dire et écrire que l'eau est le bien commun de la Nation.

- Quelle a été la prise en compte du Comité de bassin dans l'élaboration de cette révision ? En quoi ce parlement de l'eau a joué son rôle ?

Le Comité de bassin, véritable parlement de l'eau, soutient et impulse les actions de réflexion et reconquête écrites par les SAGE, ces parlements de proximité porteurs des actions concertées sur les territoires.

L'instauration progressive de la GEMAPI, l'intégration des exigences environnementales dans les documents d'urbanisme, la réorientation timide de certaines pratiques agricoles, la volonté d'un comportement collectif plus respectueux des fondamentaux de la nature peuvent nous faire espérer une bonne atteinte de 50 % des masses d'eau en 2027.

C'est aussi parce que nous pensons que la prévention, la sensibilisation et l'éducation sont des clefs de la réussite que nous portons la création d'une structure universitaire dédiée car, plus que jamais, l'urgence climatique s'impose à tous et l'avenir de l'eau dépend de nous, de chacun de nous.

RÉVISION DU 11^{ÈME} PROGRAMME QUELLES ÉVOLUTIONS, QUELS IMPACTS ?



Enseignements des politiques existantes, constats et évolutions

Le bilan à mi-parcours et les constats des différentes politiques ont permis de faire évoluer le 11^{ème} programme de la manière suivante :

- concernant la politique d'animation territoriale : l'évaluation de 24 animations financées par l'agence a démontré que la politique actuelle s'inscrit dans une logique de moyens. Pour une meilleure efficacité des actions, il est nécessaire de passer à une

logique de résultats, associés à des indicateurs environnementaux ;

- en matière de protection de la ressource en eau, depuis une dizaine d'années, les résultats, insuffisants de la politique de mesures préventives, ne permettent pas, dans certains cas, de respecter les objectifs de qualité pour la distribution de l'eau potable et pour les nappes souterraines. Aussi, des mesures curatives

(traitements, interconnexions totales ou partielles avec d'autres ressources...) ont dû être mises en place. Face notamment aux nombres de captages concernés et des coûts importants inhérents à la fois en investissement et en fonctionnement, la politique de l'agence a été remaniée de sorte que soient mieux priorisées les mesures préventives avec une ambition réhaussée.

Nouvelles priorités et nouveau scénario financier

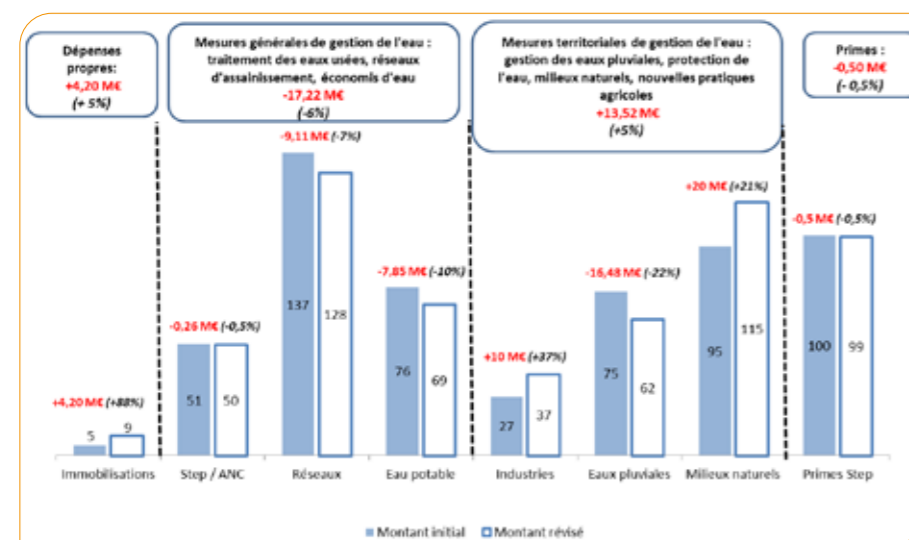
D'un point de vue financier, la révision du 11^{ème} programme d'intervention a confirmé l'inflexion, donnée en 2018, d'une priorité aux aides pour le « grand cycle » de l'eau, par exemple les milieux naturels.

Les prévisions de dépenses ont été revues pour la période 2022-2024 afin de renforcer les dotations attribuées aux milieux naturels (+21%), renforcement qui confirme l'engagement de l'agence pour cet

item du grand cycle de l'eau, même si « priorisation » et « critères » de sélection s'ajoutent à l'équation. D'un point de vue politiques d'intervention, c'est le domaine de la protection de la ressource en eau qui a fait l'objet de modifications importantes par :

- la formalisation des engagements entre la collectivité en charge de la compétence « eau potable », l'agence de l'eau et les acteurs du territoire qui ont un impact sur la qualité du captage, sous la forme de Contrats d'Actions pour la Ressource en Eau (CARE),
- le passage à une logique de résultats en lien avec une modulation des taux d'aide, pour les travaux de mise en conformité de la qualité de l'eau distribuée et les postes d'animation des démarches de protection des captages.

ÉVOLUTION DES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES (AE)



Un cadrage national

Les principales orientations ministérielles de cette révision ont été les suivantes :

- agir pour l'adaptation au changement climatique (désimperméabiliser les sols ou améliorer l'infiltration des eaux pluviales), contre l'érosion de la biodiversité, pour prévenir les impacts de l'environnement sur la santé et mettre en œuvre une solidarité territoriale ;
- développer des stratégies collectives, par exemple dans le cadre des Contrats territoriaux de

Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ;

- donner la priorité aux projets œuvrant pleinement à l'atteinte du bon état des masses d'eau ou à la lutte contre l'érosion de la biodiversité, au préventif par rapport au curatif, aux projets collectifs, aux solutions fondées sur la nature ;
- donner la priorité à la réduction et la suppression des déversements d'eaux usées au milieu naturel par temps de pluie ;

- prévoir en milieu rural des modalités de soutien au renouvellement des réseaux d'eau potable dans le cadre de la solidarité urbain-rural ;
- porter prioritairement les efforts du monde agricole sur la reconquête de la qualité des eaux des captages prioritaires identifiés par le SDAGE ;
- continuer d'investir en soutien à la recherche, au développement et à l'innovation, en coordination avec l'Office français de la biodiversité (OFB).



Point de vue de Georges-François LECLERC, Préfet de la région Hauts-de-France, Président du Conseil d'administration

« Pour saisir ce que représente la question de l'eau à l'échelle du bassin Artois-Picardie aujourd'hui, **il faut conjuguer notre analyse au passé et au futur.**

Au passé, c'est l'histoire industrielle et minière au nord, qui a permis son développement et son attractivité mais qui lui a fait contracter une dette écologique importante en altérant durablement la qualité des milieux naturels. Cette histoire a aussi façonné le bassin de vie par une artificialisation de la terre inégale à l'échelle nationale. Au sud, c'est l'expansion de l'agriculture intensive, à la fois gourmande en eau et très consommatrice d'intrants, non sans conséquences sur la qualité de la ressource.

Au futur, le contexte du changement climatique imposera de revoir notre modèle de développement et de création de valeur en préservant davantage notre environnement naturel et notre ressource en eau sur les deux fronts de la qualité et de la quantité de la ressource. Cela suppose de réussir la transition écologique et énergétique engagée à l'échelle nationale, peut-être en allant un peu plus loin qu'ailleurs, parce que notre histoire et les caractéristiques géo-

morphologiques et démographiques de notre territoire l'imposent.

Le souci du temps présent peut ainsi se résumer en deux grandes orientations : payer la « dette écologique » en reconquérant le bon état de nos masses d'eau à l'échelle du bassin et concevoir pour l'avenir un modèle de développement qui permette tout à la fois de préserver cette qualité retrouvée et de rendre nos usages plus économes pour tenir compte d'une raréfaction progressive de la ressource.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, c'est la traduction de ces orientations pour les 6 années à venir. **C'est l'objectif de passer à 50 % de masses d'eau en bon état écologique en 2027**, soit une trajectoire de reconquête de la qualité de la ressource sans précédent depuis les années 1960. **Pour parvenir à ce résultat, 1,2 milliard d'euros seront investis sur tous les fronts** : meilleure gestion des eaux pluviales, protection des zones de captage prioritaire, restauration de la continuité écologique et des milieux humides, lutte contre le gaspillage.

Le petit cycle de l'eau ne sera pas en reste dans cette programmation

puisque l'amélioration du traitement des eaux usées et du fonctionnement des réseaux d'assainissement feront l'objet d'un investissement de plus d'un demi-milliard d'euros.

Une politique publique a besoin, pour réussir, de trois éléments fondamentaux : des objectifs clairs, des moyens adaptés et une volonté politique partagée.

Sur ce troisième élément, les instances de la gestion de l'eau, qui ont été renouvelées l'année passée, constituent un cadre de concertation unique. Je sais l'engagement de chacun des membres des commissions locales de l'eau et du Comité de bassin et je me réjouis de pouvoir compter sur leur expertise et leurs talents. Afin d'approfondir la méthode partenariale qui caractérise la gestion de l'eau depuis plusieurs décennies, les nouveaux dispositifs de concertation et de contractualisation territoriaux, comme les contrats d'action pour la ressource en eau et les contrats de relance et de transition écologique, seront également mobilisés et permettront de décliner les orientations du SDAGE au plus près des usagers et avec les décideurs locaux. »

QUE RETENIR DE CE NOUVEAU PROGRAMME JUSQU'EN 2024 ?

La révision du 11^{ème} programme et ses chiffres clés

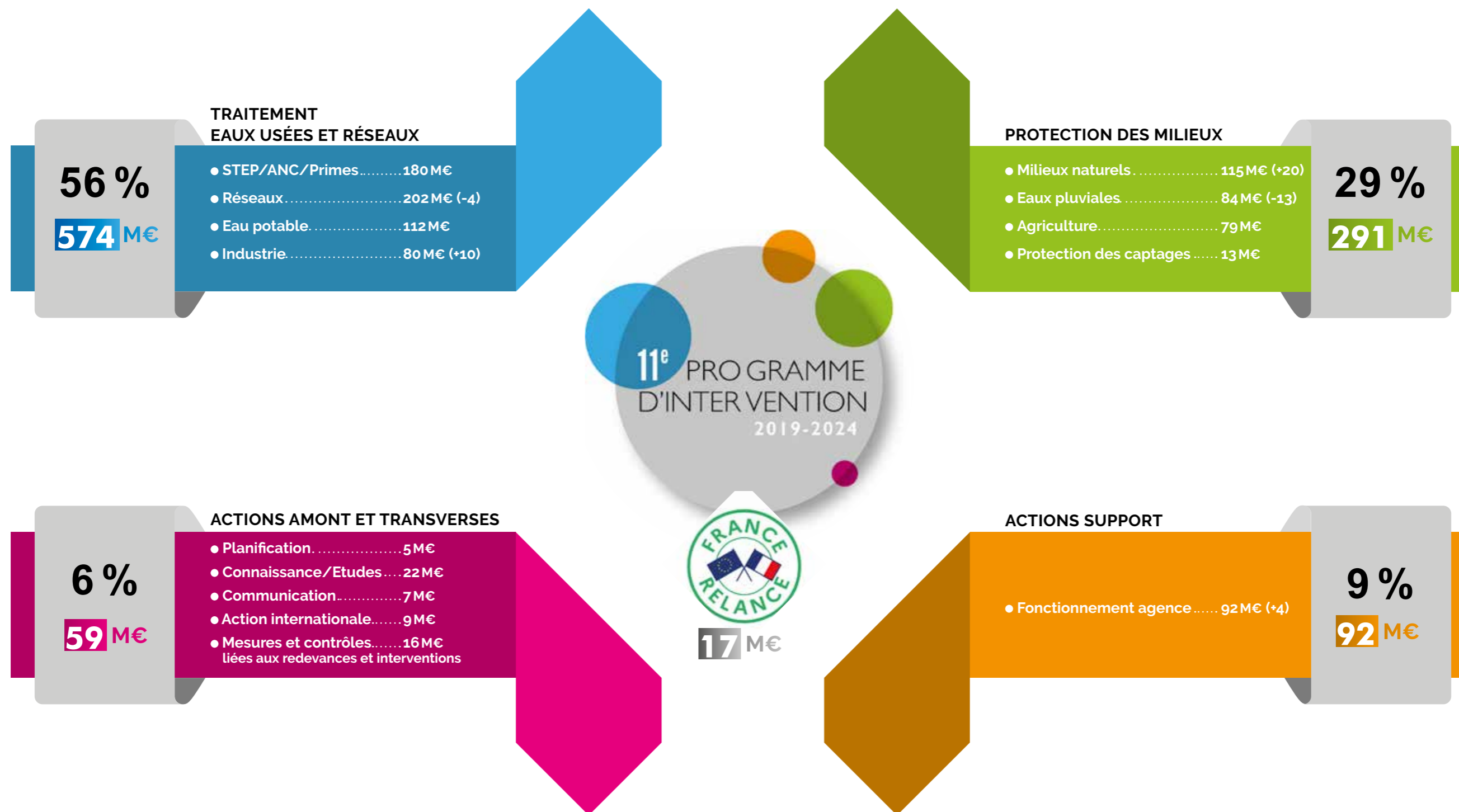
Le 11^{ème} programme d'intervention révisé, c'est toujours 1,198 milliard d'euros mobilisés :

Sous plafond

- Subventions : 797 M€
- Avances : 203 M€

Hors plafond

- Contributions opérateurs : 171 M€
- Charges régul : 10 M€
- France Relance : 17 M€



Les 5 points de la révision

Articuler la politique d'intervention relative à la protection de la ressource en eau (reconquête de la ressource dans les aires d'alimentation des captages prioritaires, mise en place de Contrats d'Actions pour la Ressource en Eau (CARE), passage à une logique de résultats modulant les taux d'aide en fonction des résultats obtenus).



Donner la priorité aux travaux de restauration écologique des milieux naturels par rapport aux travaux de gestion courante (objectif : maîtriser les consommations budgétaires).

Renforcer les aides attribuées aux activités économiques et aux milieux naturels.



Donner la possibilité de financer des études et expérimentations visant l'adaptation au changement climatique dans le secteur agricole.

Améliorer le dispositif d'évaluation des actions d'animation bénéficiant du soutien financier de l'agence.



VOS CONTACTS

➔ Agence de l'Eau Artois-Picardie

Centre Tertiaire de l'Arsenal
200 rue Marceline - BP 80818
59508 Douai Cedex
Tél : 03 27 99 90 00
Directeur général : Thierry VATIN

➔ Mission Mer du Nord

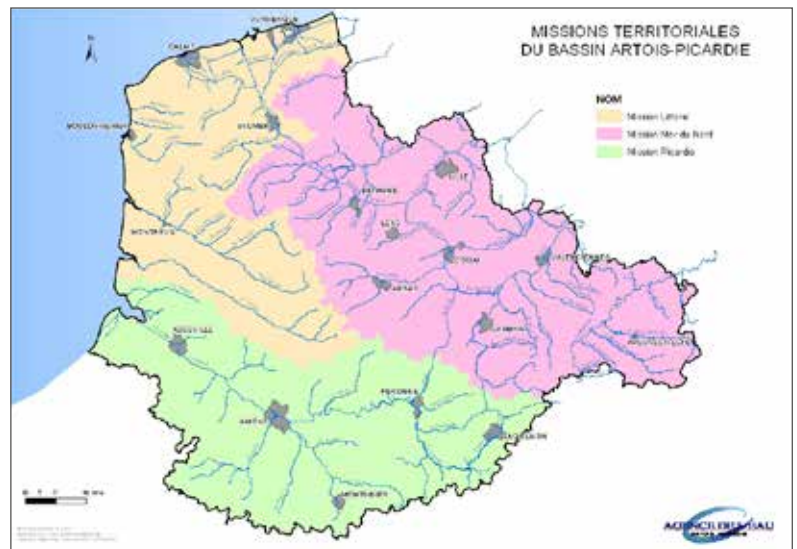
Agence de l'Eau Artois-Picardie
Centre Tertiaire de l'Arsenal
200 rue Marceline - BP 80818
59508 Douai Cedex
Tél : 03 27 99 90 37
Chef de la mission : Jean-Philippe Karpinski

➔ Mission Picardie

64 bis, rue du Vivier
BP 41725
80017 Amiens Cedex 1
Tél : 03 22 91 94 88
Chef de la Mission : François Blin

➔ Mission Littoral

Centre Directionnel
56 rue Ferdinand Buisson - BP217
62203 Boulogne-sur-Mer Cedex
Tél : 03 21 30 95 75
Chef de la Mission : Ludovic Lemaire



Pour en savoir plus :

➔ www.eau-artois-picardie.fr
www.agissonspourleau.fr
✉ contact@eau-artois-picardie.fr



@EauArtoisPicardie



Linkedin.com/company/
agence-de-l-eau-artois-picardie



@AgenceEau